



Affaire suivie par : HL
Téléphone : 04 67 61 68 02
Mél:sgc-rhconcours@herault.gouv.fr

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER
SESSION 2023**

REGION OCCITANIE

Il est ouvert au titre de l'année 2023 un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

Dix postes sont ouverts et répartis de la manière suivante :

- 4 postes pour le périmètre police nationale en Région Occitanie - DIDPAF31
- 6 postes pour le périmètre police nationale en Région Occitanie - DIDPAF34

1. Le calendrier de recrutement :

- date d'ouverture des inscriptions : **13 juin 2023**,
- date de clôture des inscriptions : **13 juillet 2023 à minuit**,
- date prévisionnelle des entretiens avec la commission de sélection pour les candidats retenus : **courant octobre 2023**,
- date prévisionnelle de prise de fonction : **courant décembre 2023**.

2. Les inscriptions :

- **en priorité par voie télématique** sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (« www.herault.gouv.fr » – rubrique « Actualité - recrutements et concours » ou sur le site internet des services de l'État en région Occitanie « www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie » rubrique « Actualités »).
- **par voie postale** à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture de l'Hérault
SGC/Unité concours et recrutement
Recrutement sans Concours adjoint administratif
34, place des martyrs de la résistance
34 062 Montpellier cedex 2**

Les candidats doivent ensuite transmettre leur dossier d'inscription accompagné éventuellement des pièces justificatives, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (*le cachet de la poste faisant foi*) au service gestionnaire du concours à l'adresse ci-dessus :

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

3. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé,
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat (une page maximum),
- un curriculum vitae précisant, le parcours scolaire, universitaire et professionnel en indiquant les emplois occupés et leur durée,
- la copie de la carte nationale d'identité recto verso ou passeport en cours de validité,
- copie de la JAPD ou de la JDC (pour les moins de 25 ans)

↳ en cas de demande d'aménagements pendant l'épreuve : joindre obligatoirement un certificat médical d'un médecin agréé au plus tard le 31 août 2023.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour un entretien ceux dont elle a retenu la candidature.

La liste des candidats retenus pour un entretien sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault et de l'Occitanie.

4. L'épreuve d'admission :

Les candidats sélectionnés sont convoqués à un entretien de vingt minutes avec la commission. Cet entretien porte sur les connaissances de base du candidat ainsi que sur sa motivation à exercer les missions d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer.

À l'issue des entretiens, la commission arrête une liste d'admission sur laquelle figure, par ordre de mérite, le nom des lauréats ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Frédéric POISOT